



Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 66 b) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'enfant :
suite donnée aux textes issus de la session
extraordinaire consacrée aux enfants

Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

Rapport du secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément aux résolutions S-27/2, 58/282 et 61/272 de l'Assemblée générale, dans lesquelles celle-ci priait le Secrétaire général de lui faire rapport régulièrement sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action figurant dans l'annexe de la résolution S-27/2 intitulée « Un monde digne des enfants ».

Dans le rapport, un effort plus important est demandé aux gouvernements pour qu'ils éliminent spécifiquement les obstacles et goulots d'étranglement afin de parvenir à des résultats positifs en faveur des enfants défavorisés et des communautés marginalisées.

* A/67/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants	4
A. Planifier pour les enfants	4
B. Promouvoir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant	5
C. Coopération et mobilisation des ressources pour les enfants	5
D. Suivi des progrès	6
E. Participation et expression des enfants	7
III. Progrès accomplis dans les quatre grands domaines du Plan d'action	8
A. Promouvoir une existence saine	8
B. Offrir une éducation de qualité	12
C. Protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence	16
D. Lutte contre le VIH/sida	18
IV. La voie à suivre	21

I. Introduction

1. Le présent rapport est le dixième rapport sur les progrès accomplis dans la suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui s'est tenue en 2002. À cette session historique, les délégations de 190 pays ont adopté la Déclaration et le Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe) en vertu desquels les gouvernements s'engageaient à atteindre des objectifs assortis de délais en faveur des enfants et des jeunes, l'accent étant mis sur : a) la promotion d'une existence saine, b) l'offre d'une éducation de qualité, c) la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, et d) la lutte contre le VIH/sida.

2. Une séance plénière commémorative de haut niveau consacrée aux engagements énoncés dans « Un monde digne des enfants » s'est tenue en 2007 pour examiner les résultats obtenus et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action. Dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement intitulé « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », les États Membres se sont engagés à accélérer les progrès dans la réalisation de ces objectifs. Le présent rapport, faisant suite aux rapports précédents sur cette question¹, analyse les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés en 2002 (voir la résolution 65/1 de l'Assemblée générale).

3. Bien que la mortalité infantile diminue régulièrement dans le monde, les estimations les plus récentes indiquent qu'en 2010 quelque 7,6 millions d'enfants sont morts avant leur cinquième anniversaire et que près d'un enfant sur cinq de moins de 5 ans dans les pays en développement souffre d'insuffisance pondérale. Le taux mondial de mortalité maternelle a été ramené à 210 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2010, mais on enregistrait encore 287 000 décès dans le monde, dont 99 % dans les pays en développement. Bien que l'objectif du Millénaire pour le développement visant à réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ait été atteint cinq ans avant le délai fixé, 1,1 milliard de personnes pratiquent encore la défécation à l'air libre et 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des formes d'assainissement amélioré. Entre 1999 et 2008, 52 millions d'enfants supplémentaires étaient inscrits dans l'enseignement primaire; cependant, étant donné les tendances actuelles, on estime que 72 millions d'enfants ne seront pas scolarisés en 2015. On estime à cinq millions, en 2009, le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec le VIH, et il est peu probable que la communauté internationale parvienne à réduire le taux d'infection d'ici à 2015. Plus récemment la sécheresse et la grave crise nutritionnelle dans la Corne de l'Afrique ont touché plus de 13 millions de personnes, faisant de nombreuses victimes parmi les enfants et les femmes.

4. Au moment où les objectifs du Millénaire pour le développement avaient été conçus, la grave crise financière et économique mondiale de 2008 et 2009 et ses conséquences ne se faisaient pas encore sentir. Malgré des revers importants dus à la crise et à l'augmentation des prix alimentaires et de l'énergie, il semble que les pays en développement dans leur ensemble atteindront un grand nombre de ces objectifs.

¹ A/58/333, A/59/274, A/60/207, A/61/270, A/62/259, A/63/308, A/64/285, A/65/226 et A/66/258.

Cependant certains pays et régions sont en retard et des efforts plus énergiques sont nécessaires pour réduire les taux de pauvreté et de mortalité maternelle et infantile et pour améliorer l'accès à l'assainissement. De nombreux pays doivent à présent consacrer d'importantes ressources supplémentaires aux programmes portant sur les objectifs du Millénaire pour le développement afin de surmonter les conséquences de la récession mondiale, ce qui représente pour eux un effort bien supérieur aux ressources dont ils disposent. Il est donc essentiel de renforcer l'assistance internationale en leur faveur.

5. Aujourd'hui, alors que la crise mondiale, les inégalités profondes et les défis de l'urbanisation et des changements climatiques persistent, les gouvernements doivent revoir leur stratégie pour promouvoir l'intérêt supérieur des enfants, en particulier des plus défavorisés. L'accomplissement des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement et du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe) est crucial pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action concernant « Un monde digne des enfants ».

II. Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

A. Planifier pour les enfants

6. En 2011, les analyses effectuées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont fourni des données importantes pour orienter les politiques visant à réduire la pauvreté touchant les enfants et à éliminer les disparités. La même année, des analyses de la situation des droits de l'enfant et de la femme ont été menées ou sensiblement actualisées dans le cadre de 52 programmes de pays, et 97 bureaux de pays ont élaboré d'importantes études thématiques ou analyses sur les enfants et les femmes, dont 72 % environ utilisaient explicitement un cadre relatif aux droits de l'homme.

7. L'Initiative mondiale sur la pauvreté et les disparités chez les enfants, lancée en 2007 par l'UNICEF, examine les privations frappant les enfants dans sept domaines cruciaux, à savoir : la santé, la nutrition, l'éducation, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'information et le logement. Deux pays (Kiribati et le Mozambique) se sont joints à cette initiative en 2011, ce qui porte à 54 le nombre total de pays visés.

8. L'UNICEF appuie également la budgétisation sociale dans environ 102 pays. Des données et analyses sont utilisées pour appeler l'attention sur les problèmes frappant les enfants les plus défavorisés et leur famille. En 2011, 117 gouvernements ont bénéficié d'une assistance pour procéder à des réformes dans les domaines de la réglementation, du droit, des institutions ou de la finance.

B. Promouvoir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant

9. Le 28 février 2012, le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications a été ouverte à la signature lors d'une cérémonie de signature à Genève. Le Protocole a été signé par cinq États ce jour-là et par trois autres depuis lors. Il sera ouvert à tous les États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant (ou à l'un quelconque de ses autres protocoles facultatifs) et il entrera en vigueur lorsqu'il aura été ratifié par 10 États. Le Protocole représente une procédure importante supplémentaire qui permet au Comité des droits de l'enfant de recevoir et d'examiner des communications sur des allégations de violation des droits d'enfants individuels ou de groupes d'enfants et d'effectuer des visites dans le pays pour enquêter sur les allégations de violation grave et systématique des droits de l'enfant. Le Comité a rédigé des règles de procédure compréhensibles pour les enfants, qui décrivent en détail le processus interne d'examen des communications et il espère qu'elles seront adoptées en septembre 2012.

10. En partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNICEF mène actuellement une étude sur la violence à l'encontre des filles, des adolescentes et des jeunes femmes autochtones. S'inspirant du rapport de 2006 du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, les conclusions initiales de cette étude ont constitué, en janvier 2012, une contribution technique à la réunion qu'a tenue le Groupe international d'experts de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones sur le thème « La violence envers les femmes et les filles autochtones : article 22 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » ainsi qu'à la onzième session de l'Instance permanente tenue en mai 2012. Lorsque cette étude sera achevée en décembre 2012, elle servira de contribution technique à la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme qui se tiendra en mars 2013. L'objectif global de l'étude est de combler les lacunes dans les informations sur la situation des filles, des adolescentes et des jeunes femmes autochtones victimes de violence sexiste.

C. Coopération et mobilisation des ressources pour les enfants

11. D'après les chiffres les plus récents de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 2011 l'aide publique au développement fournie par les membres du Comité d'aide au développement a atteint 133,5 milliards de dollars, soit 0,31 % de leur revenu national brut, pourcentage bien en-deçà du niveau cible de 0,7 % fixé par l'Organisation des Nations Unies. En termes réels ce pourcentage représente une baisse des contributions (de 2,7 %) pour la première fois depuis 1997, essentiellement en raison de la récession économique qui frappe actuellement de nombreux pays membres de l'OCDE. Dans le même temps, la coopération Sud-Sud et les formes d'aide publique au développement autres que celle fournie par le Comité d'aide au développement continuent de progresser. Les envois de fonds jouent également un rôle de plus en plus important dans le

financement du développement malgré la crise financière. Par ailleurs, un nombre croissant d'acteurs, d'organisations philanthropiques privées, d'organisations non gouvernementales, d'organismes du secteur privé et de programmes mondiaux mènent des activités de développement et mobilisent, grâce à des mécanismes novateurs, des ressources supplémentaires en faveur des enfants dans le monde.

12. Une coopération plus étroite avec les donateurs a débouché sur une coordination renforcée et la mobilisation des ressources pour les enfants dans les situations d'urgence. De nouveaux donateurs ont également fourni des ressources financières pour renforcer les capacités d'intervention humanitaire. Les nouveaux mécanismes incorporés dans les accords de financement, tels que les accords pluriannuels et les accords thématiques qui tiennent compte du cycle des programmes de pays, ont amélioré la souplesse et la prévisibilité du financement des programmes.

D. Suivi des progrès

13. Afin d'améliorer la situation des plus défavorisés et d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNICEF a lancé, en 2011, une stratégie de suivi des résultats en vue de l'équité pour mettre en place un programme qui assure une planification efficace, la programmation stratégique, le suivi décentralisé et la gestion des résultats. Ce programme : a) promeut l'utilisation de données et d'informations pour le plaidoyer et la programmation; b) remédie aux lacunes importantes dans le suivi de routine des apports et des produits; c) facilite le suivi des résultats tous les trois à cinq ans, et d) identifie les principaux facteurs ou conditions déterminants qui entravent ou promeuvent la réalisation de résultats en faveur de groupes spécifiques d'enfants. Cette stratégie est actuellement mise en œuvre dans 27 pays dans toutes les régions et sera élargie à tous les programmes de coopération compte tenu des enseignements tirés, des outils mis au point et des capacités renforcées de ce premier groupe de pays.

14. La série actuelle d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples appuyées par l'UNICEF comporte 64 enquêtes au total, achevées pour la plupart en 2011. Avec la conclusion de la quatrième série, 230 enquêtes sur les ménages au total, comportant plus de 100 indicateurs de développement, ont été effectuées dans plus de 100 pays depuis 1995. En 2011, l'UNICEF a commencé des activités pour créer un nouveau site Internet riche en informations, qui permettra aux utilisateurs d'accéder plus facilement aux données, notamment par une visualisation interactive, et de les télécharger sous divers formats pour leurs besoins.

15. Les données provenant des enquêtes nationales sur les ménages, telles que les enquêtes en grappes à indicateurs multiples (appuyées par l'UNICEF) et les enquêtes démographiques sur la santé (appuyées par l'USAID), ainsi que d'autres sources ont été analysées en 2011, l'accent étant mis sur l'évaluation des questions d'équité en utilisant les données ventilées. Ces données continuent d'orienter les principales publications du système des Nations Unies, y compris « La situation des enfants dans le monde » et le rapport annuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Des contributions capitales ont été également fournies à d'importants rapports interinstitutions, notamment le rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Les données les plus récentes concernant les femmes et les enfants sont recueillies et actualisées pour

fournir des informations sur les outils techniques et méthodologiques, un aperçu des tendances et de la situation actuelle, les bases de données sur les disparités, le profil statistique des pays et les rapports spécifiques axés sur des données (voir www.childinfo.org).

16. En 2011, plusieurs groupes interinstitutions ont harmonisé leurs activités de suivi, élaboré de nouveaux indicateurs types, méthodes et outils de suivi et renforcé les capacités statistiques au niveau des pays pour améliorer le recueil de données statistiques sur les enfants et les femmes. Dans le contexte de la stratégie de suivi des résultats en vue de l'équité, l'identification et le règlement des problèmes auxquels sont confrontés les enfants défavorisés et leur famille nécessitent un suivi régulier des données ventilées. Les initiatives de renforcement des capacités pour assurer un tel suivi devront bénéficier de solutions novatrices et d'activités complémentaires.

17. À la fin de 2011, la base de données DevInfo du Groupe des Nations Unies pour le développement a appuyé des adaptations dans 138 pays. À l'heure actuelle des applications de DevInfo sont utilisées comme fichiers nationaux de données qui informent les responsables nationaux sur la situation et les progrès au regard des cibles de développement national. Une évaluation de DevInfo indique que cette base de données joue un rôle vital dans le suivi et l'évaluation du renforcement des capacités au niveau des pays.

E. Participation et expression des enfants

18. La participation des enfants et des jeunes à l'élaboration des politiques au niveau national a augmenté, un grand nombre d'entre eux apportant une contribution à la formulation de politiques générales et dans des domaines thématiques spécifiques tout au long de 2011. Ainsi par exemple, en 2010, le Comité national du Royaume-Uni pour l'UNICEF a appuyé la création d'un groupe de jeunes au sein des ministères de l'énergie et des changements climatiques pour conseiller le Gouvernement sur l'élaboration de sa politique énergétique à l'horizon 2050 par des études et des milliers d'entrevues avec des jeunes.

19. La participation des jeunes dans les instances internationales a également progressé. À la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Durban (Afrique du Sud), des jeunes marginalisés ont été inclus dans les débats sur les conséquences des changements climatiques et les éventuelles solutions aux problèmes dans leurs écoles et leurs communautés. Cinq enfants sud-africains ont parlé avec éloquence à cette session et de nombreux autres ont participé à des activités importantes dans leur pays d'origine. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en juin 2012, des jeunes ont participé à l'identification de questions de développement durable en établissant la cartographie des ressources de leur communauté.

20. La participation de jeunes représentant leur pays a également progressé dans les conférences des Nations Unies et d'autres conférences en 2011. La Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales a publié un document sur l'importance de ces jeunes délégués, notamment des conseils sur la meilleure façon d'assurer leur participation véritable, depuis leur sélection jusqu'à leur présence aux Nations Unies. Les jeunes

délégués au Conseil économique et social, à la dix-septième session de la Conférence des Parties et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, représentaient un plus grand nombre de pays qu'auparavant, renforçant ainsi leur capacité de collaboration et le niveau de communication entre les délégations et les jeunes de la société civile.

III. Progrès accomplis dans les quatre grands domaines du Plan d'action

A. Promouvoir une existence saine

21. Au cours des 40 dernières années, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a reculé de près de 60 % dans le monde. Au cours des deux dernières décennies seulement, la mortalité infantile a diminué de façon spectaculaire, tombant de 12 millions en 1990 à 7,6 millions en 2010. Ces progrès rapides sont essentiellement dus à des interventions et à des outils extrêmement efficaces pour la survie de l'enfant, notamment de nouveaux vaccins et l'amélioration des pratiques de soins de santé.

22. La réalisation la plus importante de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite a été le retrait de l'Inde de la liste des pays où cette maladie est endémique. L'OMS, l'UNICEF, Rotary Club International et leurs partenaires ont appuyé le vaste réseau de mobilisateurs sociaux de l'Inde pour suivre et conseiller les communautés vulnérables en vue d'assurer la fourniture du vaccin universel contre la poliomyélite à tous les enfants de moins de 5 ans.

23. Bien que les cas de poliomyélite dans le monde aient diminué de moitié en 2011 par rapport à l'année précédente, la transmission du poliovirus augmente encore au Nigéria et au Pakistan, et la cible concernant l'élimination de la transmission de la poliomyélite dans le monde risque donc de ne pas être atteinte à la fin de 2012. Dans les années à venir, les activités seront axées sur la mise en place de réseaux de mobilisation sociale similaires à ceux qui sont utilisés en Inde pour renforcer la confiance de la population locale et la demande dans six pays prioritaires : l'Afghanistan, l'Angola, le Nigéria, le Pakistan, la République démocratique du Congo et le Tchad.

24. S'agissant de l'élimination du tétanos chez la mère et le nouveau-né, le système des Nations Unies continue de prendre l'initiative dans l'assistance apportée aux pays en demandant aux partenaires mondiaux de réaffirmer leur engagement à l'élimination du tétanos chez la mère et le nouveau-né d'ici à 2015. En 2011, quatre pays (Ghana, Libéria, Ouganda et Sénégal) sont parvenus à l'éliminer tandis que l'élimination du tétanos est partielle en Éthiopie et en Indonésie. Approximativement 13 millions de femmes dans les zones les plus mal desservies de 14 pays ont été vaccinées contre le tétanos.

25. En 2011, plus de 150 millions d'enfants ont été vaccinés contre la rougeole par des campagnes de vaccination supplémentaires dans 28 pays. Ces activités ont contribué à maintenir à 74 % le taux de réduction mondial de la mortalité par la rougeole, conformément aux estimations faites en 2000. Dans le cadre d'autres interventions efficaces permettant de réduire la mortalité infantile, dans 21 des 28 pays (75 %) qui faisaient état de données en mars 2012, les enfants étaient

également vaccinés contre la polio (77 millions de doses) ou la rubéole (23 millions de doses) ou bénéficiaient d'autres interventions telles que l'apport en vitamine A (24 millions de doses), la fourniture de médicaments anthelminthiques (21 millions) ou de moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée à l'occasion de la vaccination contre la rougeole.

26. La pneumonie et la diarrhée sont les principales causes de décès chez les enfants les plus jeunes, avec 29 % de décès parmi les enfants de moins de 5 ans dans le monde, soit plus de 2 millions de décès par an. L'UNICEF et l'OMS ont appuyé la gestion communautaire intégrée des maladies d'enfance, la fourniture de médicaments essentiels et la supervision des agents de première ligne pour soigner les enfants souffrant de diarrhée, de pneumonie et de paludisme (dans les pays touchés par cette maladie) par la réhydratation orale et le zinc, les antibiotiques par voie orale, la polythérapie à base d'artémésinine. En 2011, 11,3 millions de sachets de sels de réhydratation orale, 3,3 millions de doses de traitement au zinc, 1,8 millions de doses de traitement antibiotique et 1,5 million de traitements par polythérapie à base d'artémésinine ont été achetés et distribués aux travailleurs sanitaires des collectivités pour des soins au niveau communautaire. En 2011, 2,5 millions d'enfants souffrant de paludisme, de pneumonie et de diarrhée ont été soignés par des travailleurs sanitaires des collectivités dans six pays, ce qui porte à plus de 4 millions le total des enfants soignés au cours de quatre ans.

27. En 2011, l'UNICEF a apporté son assistance aux pays en achetant plus de 26 millions de moustiquaires, 19 millions de doses de polythérapie à base d'artémésinine et 11,5 millions de kits de diagnostic rapide du paludisme. En 2011, on estime que 50 % des ménages en Afrique sub-saharienne ont au moins une moustiquaire et que 96 % des personnes qui possèdent des moustiquaires les utilisent. La distribution généralisée de moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée donne déjà des résultats, avec des réductions importantes du nombre de cas de paludisme dans le monde. L'Érythrée, Madagascar, Sao Tomé-et-Principe, la Zambie et Zanzibar ont enregistré une réduction de plus de 50 % de cas confirmés de paludisme ou de cas d'hospitalisation pour paludisme.

28. Dans de nombreux pays, les pénuries de stocks de produits clefs, en particulier dans les établissements de santé ruraux, constituent un obstacle important dans la lutte contre les maladies qui représentent une lourde charge pour les pays atteints. L'initiative « SMS pour sauver des vies » est un exemple d'approche novatrice qui permet d'éliminer les ruptures de stocks d'antipaludéens. Ce programme utilise les téléphones mobiles, les messages SMS et la cartographie électronique pour suivre le niveau hebdomadaire des stocks d'antipaludéens dans les établissements de santé publique. Des demandes concernant le niveau des stocks sont envoyées toutes les semaines par SMS aux travailleurs sanitaires de chaque établissement. Les réponses de ces derniers sont renvoyées sans frais pour eux. Les directeurs de district ont accès aux données sur le niveau des stocks par l'intermédiaire d'un site Internet sécurisé. Les premiers résultats en République-Unie de Tanzanie sont prometteurs : les ruptures de stocks ont été ramenées de 79 % à 26 % dans trois districts. Compte tenu de ce succès, d'autres médicaments, par exemple ceux contre la tuberculose, font l'objet à présent d'un suivi. Ce programme est élargi à d'autres pays, dont la République démocratique du Congo, le Kenya et l'Ouganda.

29. L'UNICEF et ses partenaires, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

et le Fonds international de développement agricole (FIDA), ont appuyé, dans plus de 50 pays, les programmes de nutrition portant sur l'apport de vitamine A, l'iodation du sel, l'allaitement au sein exclusivement, l'enrichissement des aliments et le traitement de la malnutrition aiguë. L'UNICEF est l'organisme chef de file du groupe mondial sur la nutrition et un acteur important dans de nombreux partenariats promouvant la nutrition dans le monde entier.

30. On estime que quelque 182 millions d'enfants dans le monde souffrent de retard de croissance, 80 % d'entre eux dans 21 pays; dans six de ces pays, les enfants de moins de 5 ans représentent au moins 50 % des cas. Dans les pays en développement en général, les taux de retard de croissance baissent lentement, passant de 45 % à 28 % sur une période de 20 ans entre 1990 et 2010. La ventilation des données est nécessaire pour mettre en lumière les disparités et mieux comprendre les facteurs déterminants de la malnutrition.

31. On estime que 25 millions d'enfants de moins de 5 ans dans les pays en développement souffrent de malnutrition aiguë et risquent de mourir en l'absence de soins médicaux. Un nombre important de ces enfants se trouvent dans des pays où des catastrophes naturelles cycliques et des crises prolongées exacerbent leur vulnérabilité tandis que de nombreux autres vivent dans des pays qui ne sont pas touchés par les situations d'urgence.

32. Les organismes des Nations Unies apportent un appui plus important à l'initiative « Renforcer la nutrition aux niveaux national et mondial ». Le Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (partenariat REACH) coopère activement avec au moins huit pays qui participent à l'initiative « Renforcer la nutrition », en faisant fond sur l'expérience menée dans deux pays pilotes au cours des deux années précédentes. L'UNICEF a joué un rôle important dans l'initiative « Renforcer la nutrition » et, en 2011, plus de 24 pays se sont déclarés « pionniers », avec des améliorations dans des domaines tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène, la lutte contre le VIH/sida et la santé. L'initiative « Renforcer la nutrition », réunissant 27 dirigeants de différents pays, organisations et secteurs, représente une occasion extraordinaire de prévenir chez des millions de jeunes enfants le retard de croissance qui est dû à la dénutrition au cours des 1 000 premiers jours de la vie.

33. En ce qui concerne la carence en micronutriments, les programmes d'enrichissement des aliments ont été appuyés par des lois votées dans 64 pays, soit une augmentation par rapport aux 33 pays dotés d'une telle législation en 2003. À l'échelle mondiale, 71 % des ménages dans les pays en développement utilisent le sel iodé de manière adéquate. La couverture d'apport en vitamine A demeure élevée : 66 % dans le monde (à l'exclusion de la Chine pour laquelle des données comparables n'étaient pas disponibles) et 88 % dans les pays les moins avancés. Toutefois, on estime qu'un tiers des enfants d'âge préscolaire (soit plus de 190 millions) n'ont pas suffisamment de vitamine A dans leur alimentation et peuvent être considérés comme souffrant d'avitaminose A.

34. Le taux d'allaitement au sein exclusivement dans le monde a très peu changé depuis 1990 : 37 % seulement des nourrissons de moins de 6 mois sont allaités exclusivement au sein. Cette situation est due essentiellement à l'absence de progrès dans les 10 pays les plus importants dont la taille fausse sensiblement la moyenne mondiale. D'autre part, l'analyse des données dans 90 pays en développement indique que l'allaitement au sein exclusivement augmente dans 53 de ces pays,

même si un grand nombre d'entre eux sont confrontés à de graves problèmes de développement et à des situations d'urgence.

35. À la suite de la publication des nouveaux indicateurs sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, on a procédé à l'analyse des données, provenant de 36 pays, concernant le nouvel indicateur sur la qualité de l'alimentation d'appoint (indicateur composite « alimentation minimum acceptable »). L'analyse indique que les pratiques d'alimentation d'appoint sont loin d'être acceptables et qu'une assistance importante est nécessaire pour améliorer la situation dans ce domaine.

36. S'agissant de l'amélioration de la santé maternelle, de nouvelles études montrent que des progrès ont été enregistrés dans une certaine mesure dans la réduction de la mortalité maternelle, mais les progrès, toutefois, ne sont pas suffisants à l'échelle mondiale et dans la plupart des pays subissant de lourdes charges pour atteindre l'objectif 5 du Millénaire pour le développement. Un nombre inacceptable de femmes, estimé à environ 287 000, meurent encore tous les ans de complications de la grossesse ou de l'accouchement, même si ce chiffre représente une baisse de 47 % par rapport à 1990. Quatre-vingt-cinq pour cent des décès maternels dans le monde (soit 245 000) se produisent en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud.

37. La détermination de la communauté internationale d'améliorer la santé des femmes et des enfants dans les pays subissant de lourdes charges a abouti à un certain nombre de développements dans le monde. La Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants du Secrétaire général a été le point culminant de nombreuses activités coordonnées au niveau mondial, notamment le lancement du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ainsi que de la stratégie liée et du plan de travail pour 2009-2011, l'équipe de travail de haut niveau sur des mécanismes novateurs de financement des systèmes de santé, la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique, le Sommet des chefs d'État des pays de l'Union africaine sur la santé de la mère, du nourrisson et de l'enfant et le développement en 2010 et la Conférence sur le thème « Les femmes donnent la vie », tenue à Washington. L'adoption de la Stratégie mondiale du Secrétaire général a été une mesure importante dans le domaine de la santé des femmes et des enfants et constitue un cadre permettant de définir le rôle que jouera le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant dans les années à venir.

38. Le dernier rapport sur le programme commun OMS/UNICEF confirme que la cible de l'approvisionnement en eau potable, qui fait partie des objectifs du Millénaire pour le développement, a été atteinte en 2010. Malgré cette réalisation cependant, 780 millions de personnes n'ont pas encore accès à des sources améliorées d'eau potable. Plus préoccupant encore, 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des installations d'assainissement améliorées. Ce rapport prévoit qu'en 2015 quelque 605 millions de personnes ne disposeront pas de sources améliorées d'eau potable et que 2,4 milliards de personnes n'auront pas accès à des installations d'assainissement améliorées si les tendances actuelles se maintiennent. À moins que les progrès ne s'accélérent dans le domaine de l'assainissement, cette cible ne sera pas atteinte avant 2026.

39. D'importantes disparités entre les zones rurales et urbaines continuent d'être évidentes dans la couverture de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau

potable. S'agissant de l'assainissement par exemple, 90 % des personnes (1,1 milliard) qui pratiquent la défécation à l'air libre vivent dans les zones rurales. Dans le monde, 47 % seulement des populations rurales pratiquent des formes d'assainissement améliorées, contre 79 % des populations urbaines. Sur les 2,5 milliards de personnes n'ayant pas accès à des installations d'assainissement améliorées, 72 % vivent dans les zones rurales. En ce qui concerne l'eau potable, 29 % seulement des populations rurales ont accès à l'eau courante, contre 80 % des populations urbaines, et 653 millions de personnes utilisent des sources d'eau non améliorées dans les zones rurales contre 130 millions dans les zones urbaines.

40. En juin 2012, les Gouvernements de pays comme l'Éthiopie, l'Inde et les États-Unis d'Amérique se sont mobilisés, de concert avec l'UNICEF, pour parvenir à un objectif ambitieux mais réalisable : mettre un terme aux décès d'enfant évitables. Cette campagne met à profit l'élan suscité par l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants », lancée en 2010 par le Secrétaire général, l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies. En appuyant les objectifs figurant dans « L'engagement en faveur de la survie de l'enfant, une promesse renouvelée », les partenaires s'engagent à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement avant 2015, à ramener le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans tous les pays à 20 décès au maximum pour 1 000 naissances vivantes avant 2035 et à déployer davantage d'efforts pour venir en aide aux enfants les plus défavorisés et les plus difficiles à atteindre dans tous les pays.

41. Les crises humanitaires continuent d'avoir des conséquences dévastatrices sur les enfants et de mettre en péril les acquis conquis de haute lutte dans la réduction de la mortalité infantile dans le monde. Aucune autre crise humanitaire n'a autant retenu l'attention du monde en 2011 que la sécheresse et la grave crise nutritionnelle dans la corne de l'Afrique qui ont touché plus de 13 millions de personnes, déjà victimes de conflits armés, et qui ont dégénéré en famine dans certaines parties de la Somalie, causant d'importants déplacements de populations. En 2011, pour la deuxième année consécutive, de graves inondations ont touché le Pakistan, affectant cinq millions de personnes dans la province du Sindh. Les inondations ont également eu des conséquences mortelles au Brésil et en Thaïlande. Une tempête tropicale a tué de nombreuses personnes aux Philippines en décembre et un tremblement de terre a touché la Turquie en octobre. Dans d'autres pays, les conflits et les troubles civils ont continué de faire de nombreuses victimes parmi les enfants et les femmes. Les troubles politiques et sociaux dans les pays arabes ont mis en lumière la nécessité de mieux comprendre les événements politiques et d'adapter les outils conçus pour des interventions plus traditionnelles, notamment le plaidoyer. La crise des élections en Côte d'Ivoire a atteint un point culminant au début de 2011 lorsque des réfugiés ivoiriens se sont enfuis au Libéria et dans d'autres pays voisins. De nombreux enfants et femmes ont été déplacés à l'intérieur de leur pays et de graves violations de leurs droits ont été perpétrées. À l'issue d'un référendum, un nouveau pays indépendant, le Soudan du Sud, est né, ce qui pose de nouveaux défis pour la protection et le respect des droits de l'enfant.

B. Offrir une éducation de qualité

42. Des rapports récents appellent l'attention sur les progrès importants accomplis dans le développement humain et la réalisation des objectifs de l'« Éducation pour tous » et des objectifs 2 et 3 du Millénaire pour le développement. Entre 1999 et

2008, 52 millions d'enfants supplémentaires ont été scolarisés dans l'enseignement primaire dans le monde et 148 millions d'enfants (soit une augmentation de 31 %) dans l'enseignement préprimaire. Par ailleurs, le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés a été réduit de moitié en Asie du Sud et en Asie de l'Ouest. En Afrique sub-saharienne, les taux de scolarisation ont augmenté d'un tiers malgré une augmentation sensible de la population d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire. Ces progrès témoignent d'investissements plus importants consentis par les gouvernements. Les pays à faible revenu ont accru la part du revenu national consacrée à l'éducation de 2,9 % à 3,8 % depuis 1999.

43. Comme indiqué dans l'édition 2011 du Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous : la crise cachée, les conflits armés et l'éducation, les enfants non scolarisés risquent d'être plus nombreux en 2015 qu'aujourd'hui. La fréquentation scolaire et l'achèvement des études demeurent difficiles pour des millions d'enfants et de jeunes et dépendent fortement de facteurs socioéconomiques tels que l'âge, le sexe, la race, l'origine ethnique, le handicap, la langue, la pauvreté et le lieu de résidence. D'après des données récentes, 61 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, dont 53 % de filles, et 71 millions d'adolescents en âge d'intégrer l'enseignement secondaire inférieur n'étaient pas scolarisés en 2010. Si le nombre des enfants non scolarisés dans le monde a diminué au cours des 15 dernières années par rapport aux chiffres de 1990 (105 millions d'enfants), les nouvelles données, toutefois, indiquent que les progrès se sont ralentis en 2005 et sont restés stationnaires entre 2008 et 2010. Plus de 50 % des enfants non scolarisés vivent en Afrique sub-saharienne et près de 21 % en Asie du Sud et en Asie de l'Ouest.

44. Les 34 millions d'enfants non scolarisés dans le monde se répartissent dans 30 pays. Près de la moitié d'entre eux vivent dans des pays touchés par les conflits. Les données sur les ménages de 42 pays indiquent que le risque de déscolarisation est deux fois plus élevé parmi les enfants ruraux que chez les enfants urbains.

45. Un grand nombre d'enfants scolarisés abandonnent leurs études avant d'avoir achevé un cycle complet d'enseignement de base. Même s'ils y parviennent, ils quittent souvent l'école sans avoir acquis des connaissances de base et des compétences, telles que la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la résolution de problèmes et l'esprit critique, qui leur permettront de continuer à apprendre, de devenir des adultes productifs en bonne santé et de vivre en sécurité. Ce problème est particulièrement répandu en Afrique sub-saharienne (37 % d'adolescents non scolarisés) et en Asie du Sud et en Asie de l'Ouest (27 %). Les études montrent que les filles sont moins nombreuses à parvenir à l'enseignement secondaire (en 2007, elles représentaient 54 % des adolescents non scolarisés) et que même celles qui y arrivent n'achèvent pas toujours leur scolarité. Malgré l'augmentation de la parité entre les sexes dans les inscriptions scolaires, plus de 56 millions de filles ne sont pas scolarisées dans l'enseignement primaire ou le secondaire inférieur en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud et en Asie de l'Ouest, et elles sont ainsi privées d'importantes possibilités d'apprentissage. Le taux d'inscriptions scolaires est faible parmi les groupes ethniques minoritaires et les peuples autochtones, et les disparités entre élèves urbains et ruraux et entre riches et pauvres se creusent également après l'école primaire.

46. Avec la pauvreté, le sexe est l'obstacle le plus important dans l'éducation. Conjugué à d'autres facteurs tels que la culture et la langue, il a des conséquences particulièrement dévastatrices. Le fait d'être pauvre et d'être une fille constitue un double désavantage dans au moins 49 pays, où le taux de scolarisation des filles parmi les ménages les plus pauvres est inférieur non seulement à la moyenne nationale mais également à la moyenne pour les garçons des ménages les plus pauvres.

47. Les obstacles à l'éducation dans l'enseignement primaire sont souvent amplifiés au niveau secondaire. Ce sont notamment le coût des études, la distance à parcourir jusqu'à l'école, les travaux agricoles et des obstacles sociaux, culturels et économiques profondément enracinés qui ont des conséquences particulièrement graves pour les filles. Il est non seulement plus difficile mais également plus coûteux d'atteindre les enfants non scolarisés du fait que ces derniers souffrent souvent de multiples désavantages et de formes subtiles et cachées d'exclusion sociale.

48. De nombreux enfants n'acquièrent pas les compétences de base en matière de lecture, d'arithmétique et de compétences pour la vie qui leur sont nécessaires pour survivre, se développer et s'épanouir. Près de la moitié des enfants dans les pays les plus pauvres qui ont terminé la deuxième année d'études ne savent pas lire. Au niveau mondial, 775 millions d'adultes, dont deux tiers de femmes, sont illettrés. Les niveaux absolus de résultats d'apprentissage sont exceptionnellement faibles dans de nombreux pays en développement.

49. Les investissements dans une éducation préscolaire de qualité favorisent le développement humain. Les données recueillies lors d'enquêtes sur les ménages dans 40 pays indiquent qu'un très grand nombre de jeunes enfants vivent dans des foyers où le développement du jeune enfant n'est pas optimal. Les pays sont de plus en plus nombreux à élaborer et ratifier des politiques nationales dans ce domaine mais un grand nombre d'entre elles ne sont pas appliquées en raison de ressources insuffisantes et d'une planification fragmentaire.

50. La détermination et les outils permettant d'améliorer l'éducation de base existent, comme le montrent le nombre croissant de pays qui incorporent la préparation à la scolarité et des normes favorables aux enfants dans leur système éducatif ainsi que le nombre grandissant d'acteurs internationaux qui soulignent l'importance des niveaux d'alphabétisation de base. Du fait que les politiques visant à éliminer les disparités entre les sexes sont plus souvent couronnées de succès si elles font partie d'une stratégie intégrée, les pays s'attachent à relever un certain nombre de défis concernant la disponibilité de salles de classe, d'enseignants et de fournitures scolaires, la qualité et la pertinence de l'enseignement, les coûts directs et indirects de l'éducation, le renforcement des outils permettant d'analyser les obstacles et les goulots d'étranglement dans l'accès à l'école, sa qualité et l'équité d'accès.

51. Les châtiments corporels, la violence sexiste, les conflits armés et les catastrophes naturelles ont des conséquences dévastatrices sur l'éducation de millions de filles et de garçons. Sur les 197 pays faisant l'objet d'un suivi dans le cadre de l'Initiative mondiale visant à mettre fin à tous les châtiments corporels infligés aux enfants, 90 pays continuent de permettre aux enseignants de soumettre les élèves aux châtiments corporels. Approximativement 150 millions de filles et 73 millions de garçons sont victimes d'agressions sexuelles chaque année, souvent

sur le chemin de l'école ou à l'école même. Les taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire, qui sont inférieurs de près de 30 % dans les pays touchés par des conflits (48 %) par rapport aux autres pays (67 %), sont beaucoup plus faibles pour les filles. Plus préoccupantes encore sont les tendances indiquant qu'un grand nombre des pays et communautés les plus pauvres sont confrontés à la double menace des changements climatiques et des conflits violents, qui risquent d'aggraver encore l'inégalité entre les sexes et de nuire aux systèmes éducatifs.

52. Les chiffres fournis par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 2011 indiquent que, pour atteindre l'objectif de l'enseignement primaire universel avant 2015, deux millions d'enseignants supplémentaires sont nécessaires, dont plus de la moitié pour l'Afrique subsaharienne. Des enseignants bien formés et motivés et des systèmes d'affectation qui les répartissent de façon équitable sont cruciaux pour remédier aux désavantages dont souffrent les enfants marginalisés en matière d'apprentissage. Il est donc nécessaire d'élaborer des systèmes plus efficaces de gestion de l'information en matière d'éducation, qui sont capitaux pour l'élaboration de politiques car ils permettent d'identifier les besoins et de suivre les ressources financières et les conséquences des interventions. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'UNICEF et l'UNESCO ont coopéré pour élaborer un système régional d'information en ligne axé sur le bien-être des enfants et les politiques liées.

53. À l'échelle mondiale, l'UNESCO estime à 16 milliards de dollars par an le déficit de financement des besoins d'éducation de base dans les pays à faible revenu, compte non tenu des ressources affectées actuellement par les gouvernements des pays en développement et les donateurs. La réduction de l'assistance et les conséquences de la crise financière qui se font encore sentir représentent des défis supplémentaires car de nombreux pays en développement dépendent de l'assistance des donateurs pour parvenir à des objectifs de développement tels que l'éducation pour tous. Des responsabilités et engagements plus importants sont nécessaires pour améliorer les progrès dans l'éducation des filles, l'enseignement dans les États fragilisés, les résultats de l'apprentissage et l'accès à l'éducation.

54. Malgré les conséquences persistantes de la crise financière, l'action internationale s'est renforcée en 2011. Le rôle important de l'UNICEF dans le Partenariat mondial pour l'éducation, conjugué à son programme en faveur de l'équité, a permis de mobiliser un appui politique et des ressources pour atteindre les enfants les plus marginalisés et d'axer les efforts sur non seulement l'accès à l'éducation mais également la qualité des résultats de l'apprentissage. La récente annonce de contributions de plus de deux milliards de dollars entre 2011 et 2014 par le Partenariat mondial pour l'éducation va permettre de faciliter la scolarisation pour la première fois de 25 millions d'enfants supplémentaires, de former 600 000 nouveaux enseignants, de distribuer des fournitures scolaires et de réduire l'analphabétisme parmi les enfants en âge de fréquenter l'école primaire. L'UNICEF assure la coordination dans 21 des 46 pays participant au Partenariat et il est l'organisme d'exécution en Guinée et à Madagascar. Dans les pays ne participant pas au Partenariat, l'UNICEF joue néanmoins un rôle dirigeant dans la planification de l'éducation.

55. Les pays ont continué de renforcer leurs interventions humanitaires et leur préparation aux situations d'urgence en 2011, ce qui a permis à approximativement

8,7 millions d'enfants touchés par les situations d'urgence d'accéder à l'enseignement de type scolaire et non scolaire. L'UNICEF, qui est l'un des dirigeants du groupe de l'éducation dans 52 pays et siège au comité directeur de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation, a joué un rôle crucial pour renforcer la capacité des partenaires dans le secteur de l'éducation à intervenir efficacement dans les situations d'urgence. Les interventions d'urgence comprenaient notamment le plaidoyer, la planification de la préparation aux situations d'urgence, l'évaluation des risques, les campagnes nationales et sous-nationales de reprise de la scolarisation ainsi que la création d'unités de coordination et de gestion de l'éducation dans les situations d'urgence.

C. Protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence

56. En 2011, l'UNICEF a lancé un certain nombre de mesures concrètes, en s'appuyant sur les activités menées les années précédentes qui avaient abouti à une protection plus grande des enfants. Une importance de plus en plus grande a été apportée au renforcement des synergies et des liens entre les mécanismes de prévention et d'intervention permettant de lutter contre les différents risques associés à la protection de l'enfance. En 2011, plus de 120 pays ont renforcé les mécanismes nécessaires à la protection de l'enfance : approximativement 85 pays ont amélioré les taux d'enregistrement des naissances, 95 ont élargi les soins destinés aux enfants orphelins, 60 ont pris des mesures contre la traite et la migration des enfants et 50 ont amélioré la justice pour mineurs. Grâce aux activités menées en association avec l'UNICEF, approximativement 23 millions de naissances ont été enregistrés. Les lois, politiques et normes nationales continuent d'être conformes aux cadres mondiaux et internationaux. L'UNICEF a apporté son assistance à 30 gouvernements au moins pour promouvoir des cadres efficaces de protection de remplacement et à 26 pays au moins pour élaborer ou suivre les normes en vue d'aligner leurs systèmes sur les lignes directrices de 2009 des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants.

57. L'UNICEF a appuyé des innovations techniques permettant de renforcer l'efficacité des systèmes et mécanismes de fourniture de services, notamment l'utilisation de téléphones mobiles pour améliorer l'enregistrement des naissances. S'agissant des documents d'identité des enfants non accompagnés et séparés, le système de recherche et de réunification des familles donne des résultats positifs. Un programme pilote en Ouganda, en 2011, a montré l'accélération des démarches nécessaires à la délivrance de documents d'identité aux enfants ainsi qu'une interaction renforcée entre les enfants et le personnel. Pour promouvoir l'apprentissage et la coopération intergouvernementale Sud-Sud, l'UNICEF a facilité des visites en Afrique du Sud par des représentants des gouvernements de la République islamique d'Iran, du Libéria et du Soudan qui souhaitaient s'informer des systèmes de justice pour mineurs. L'Institut mexicain des migrations a formé des fonctionnaires de la République dominicaine, du Honduras et du Nicaragua à la protection des droits de l'enfant. Par ailleurs une collaboration dans l'enregistrement des naissances s'est établie entre l'Afghanistan et le Bangladesh et entre Madagascar et l'Ouganda.

58. L'UNICEF continue de stimuler le dialogue pour renforcer les conventions, normes et valeurs sociales qui favorisent la prévention de la violence, l'exploitation et la maltraitance des enfants. Des progrès importants ont été réalisés en 2011 grâce

à : a) l'amélioration de la collecte de données et des études sur la violence à l'encontre des enfants, b) l'élargissement des programmes de lutte contre la violence au foyer, à l'école et à l'encontre des jeunes enfants, c) la sensibilisation plus grande à la violence sexuelle, d) la consolidation des connaissances techniques pour les programmes de lutte contre les normes sociales préjudiciables, telles que les mariages d'enfant, afin d'atteindre les enfants les plus vulnérables, et e) la fin des mutilations génitales féminines dans un certain nombre de pays dans le cadre du programme commun FNUAP-UNICEF. En 2011 les communications ont sensiblement augmenté avec les dirigeants religieux des communautés en tant que parties prenantes clefs dans la prévention de la violence à l'encontre des enfants.

59. L'UNICEF continue d'appuyer activement la libération et la réinsertion des enfants associés à des forces ou groupes armés. De nouveaux plans d'action assortis de délais ont été signés en Afghanistan et en République centrafricaine et l'application des plans d'action existants a progressé au Népal. Par ailleurs, les discussions ont été fructueuses avec d'autres forces gouvernementales et groupes armés dans cinq pays. En République démocratique du Congo, l'UNICEF a aidé le Gouvernement à élaborer quatre protocoles sur les normes à respecter dans la fourniture de services médicaux, psychosociaux, de réinsertion socioéconomique, éducatifs et de renvoi devant la justice. Quatre pays ont ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Cinq autres pays ont souscrit aux « Engagements de Paris » en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés.

60. Les systèmes de gestion de l'information dans les situations d'urgence ont été utilisés intensivement, en 2011, lors de la famine dans la Corne de l'Afrique et des inondations aux Philippines. L'UNICEF continue d'appuyer le renforcement de modèles efficaces et novateurs de préparation aux catastrophes pour assurer la protection de l'enfance, comme par exemple la programmation multisectorielle dans la Corne de l'Afrique pour élaborer une stratégie d'accès en sécurité au bois de feu et à des sources d'énergie de remplacement dans les situations d'urgence humanitaire. En 2011, l'UNICEF a dirigé ou codirigé, dans 23 pays, les activités de protection de l'enfance au sein du groupe du Comité directeur interorganisations, et dans six pays il a dirigé ou codirigé le groupe chargé de la lutte contre la violence sexiste. Mettant à profit le système interorganisations de gestion de l'information sur la protection de l'enfance, l'UNICEF a contribué, par ses activités de plaidoyer et d'assistance, à la création ou au renforcement, dans un certain nombre de pays, de programmes en faveur des enfants séparés de leur famille dans les situations d'urgence. L'utilité du Système de gestion de l'information sur la violence sexiste n'est plus à démontrer. Ainsi, par exemple, dans le Nord de l'Ouganda, les données fournies par le système ont permis de contrer les affirmations erronées selon lesquelles les actes de violence sexuelle sont essentiellement commis par des inconnus : les données ont montré que plus de 60 % des victimes connaissaient l'agresseur présumé.

61. La nouvelle importance accordée à l'équité pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur de l'enfance a amené l'UNICEF et ses partenaires à renforcer la pertinence des informations sur la situation des enfants les plus vulnérables. C'est ainsi que l'UNICEF a pris, en 2011, des mesures pour améliorer la qualité, le suivi, la collecte, l'évaluation et l'utilisation des données sans délai et pour promouvoir la collecte de données

sectorielles et intersectorielles grâce à des partenariats extérieurs. La cartographie des systèmes a été menée à bien dans un certain nombre de pays, ce qui porte leur total à plus de 100 depuis 2005. Plus de 40 pays ont produit des données pour leurs programmes qui sont liées au renforcement des systèmes tandis que d'autres ont appliqué les informations qu'ils possédaient déjà.

62. L'UNICEF et ses partenaires ont également suivi les questions plus générales de protection de l'enfance dans des situations spécifiques et assuré la coordination intersectorielle des activités de prévention et d'intervention dans les situations d'urgence. Ainsi, par exemple, dans le territoire palestinien occupé, l'UNICEF a mené des activités dans le cadre d'interventions coordonnées pour assurer la protection de l'enfance et mener des interventions éducatives en réponse aux attaques contre les écoles. Une activité importante en 2011 a été l'élaboration, par le groupe de travail sur la protection de l'enfance, de nouvelles normes minimales générales sur la protection des enfants dans les situations d'urgence humanitaire; ces normes, qui font à présent référence dans ce secteur, s'inspirent des normes minimales plus générales sur les situations humanitaires qui ont été publiées dans le cadre du projet « Sphère ». Le mécanisme de surveillance et de communication de l'UNICEF sur les violations graves des droits de l'enfant dans les situations de conflit armé est actuellement mis en œuvre dans 15 pays.

D. Lutte contre le VIH/sida

63. Le renforcement des engagements mondiaux, nationaux et régionaux d'éliminer la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant était une priorité en 2011. Cette question a revêtu une grande importance à la réunion de haut niveau sur le VIH/sida en juin 2011, lorsque les États Membres ont adopté la Déclaration politique sur le VIH et le sida (résolution 65/277 de l'Assemblée générale, annexe) et que le Secrétaire général a lancé le « Plan mondial pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants à l'horizon 2015 et maintenir leurs mères en vie ».

64. On estime qu'en 2010, 34 millions de personnes dans le monde vivaient avec le VIH. L'Afrique sub-saharienne demeure la région la plus gravement touchée par ce virus. Les femmes représentent 50 % des personnes vivant avec le VIH dans le monde mais le pourcentage d'infections parmi elles est plus important que parmi les hommes en Afrique sub-saharienne (59 %) et dans les Caraïbes (53 %). On a estimé qu'en 2009, 17,1 millions d'enfants ont vu l'un de leurs parents, ou les deux, mourir du sida.

65. On a assisté à une progression importante de l'accès au traitement antirétroviral qui sauve des vies, notamment ces dernières années. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, le traitement antirétroviral a permis d'éviter 2,5 millions de décès depuis 1995. Les décès annuels imputables aux maladies opportunistes (1,8 million en 2010) ont diminué de 18 % depuis le milieu des années 2000 et le nombre d'enfants qui meurent de causes liées au sida (250 000 en 2010) a baissé de 20 % depuis 2005.

66. Cependant, en 2010, on a enregistré 2,7 millions nouveaux cas d'infection, dont 390 000 parmi les enfants. Même si 22 pays en Afrique sub-saharienne ont fait état d'un recul des nouveaux cas d'infection, c'est dans cette région que se sont produits 70 % des nouveaux cas d'infection en 2010. La fourniture d'antirétroviraux aux 6,65 millions de personnes actuellement en traitement et aux nombreux autres

qui en auront besoin n'est pas économiquement viable en l'absence d'une réduction considérable des nouveaux cas d'infection.

67. Alors qu'en 2005, 14 % seulement des femmes enceintes séropositives dans les pays à revenu faible ou intermédiaire recevaient un traitement antirétroviral visant à prévenir la transmission mère-enfant, en 2010 ce pourcentage est passé à 48 %. De concert avec les partenaires nationaux, l'UNICEF joue un rôle crucial en aidant les pays à élaborer des plans nationaux informatisés élargis permettant de prévenir la transmission mère-enfant. Il a obtenu des fonds du Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, du Fonds mondial de lutte contre le sida et d'autres donateurs pour appuyer ces activités.

68. Le nombre de nouveaux cas d'infection à VIH parmi les enfants s'est stabilisé au début des années 2000 avant de diminuer sensiblement au cours des dernières années avec l'accès accru aux services de prévention de la transmission mère-enfant. On estime qu'en 2010 il y a eu 390 000 nouveaux cas d'infection à VIH parmi les enfants, soit 30 % de moins que le niveau record de 560 000 nouveaux cas par an en 2002 et 2003. Le nombre des enfants de moins de 15 ans vivant avec le VIH dans le monde s'est stabilisé au cours des dernières années, atteignant 3,4 millions au total en 2010. Plus de 90 % de ces enfants vivent en Afrique subsaharienne. Les décès d'enfants de moins de 15 ans imputables aux maladies opportunistes ont diminué de 20 %, passant de 320 000 à 250 000 entre 2005 et 2010. Cette tendance est due essentiellement au développement des services de prévention de la transmission du VIH aux nourrissons et, dans une moindre mesure, à l'accès élargi des enfants au traitement.

69. En 2010, on a estimé que 35 % des 123 millions de femmes enceintes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ont subi un test de dépistage du VIH, soit une progression par rapport à 2005 (8 %). Des augmentations ont été observées dans presque toutes les régions, le pourcentage des femmes enceintes testées positives s'étant accru d'au moins 10 % entre 2009 et 2010 dans trois régions. En 2010, dans les 65 pays à revenu faible ou intermédiaire qui ont fourni des données, 28 % des nourrissons ont subi un test de dépistage du VIH dans les deux mois suivant leur naissance, contre 6 % en 2009.

70. Les traitements disponibles pour les enfants sont passés de 21 % en 2009 à 23 % en 2010, progression beaucoup trop faible. L'UNICEF recommande vivement le dépistage précoce du VIH parmi les nourrissons et la promotion de l'accès des nourrissons vivant avec le VIH à des antirétroviraux pédiatriques appropriés. En collaboration avec la Facilité internationale d'achat de médicaments, la Clinton Health Access Initiative et d'autres partenaires, l'UNICEF encourage la mise au point de médicaments pédiatriques à faible coût et leur fourniture aux enfants qui en ont besoin.

71. On estime qu'en 2009, cinq millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans dans le monde vivaient avec le VIH, soit une réduction de 12 % par rapport à 2001. Ces dernières années, en collaboration avec le Réseau mondial des personnes vivant avec le sida et l'OMS, l'UNICEF, en tant que coparrain du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), a redoublé d'efforts pour renforcer l'accès des adolescents aux antirétroviraux et élaborer des directives en matière de traitement, de soins et d'assistance.

72. En 2010, les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentaient 42 % des nouveaux cas d'infection; malgré tout, il y a des tendances encourageantes parmi les jeunes dans plusieurs pays gravement touchés par le VIH. Les données provenant des dispensaires de soins anténatals, entre 2000 et 2010, indiquent que la prévalence du VIH a diminué parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans dans 22 des 24 pays où le taux national de prévalence du VIH était d'au moins 1 % et où les données étaient disponibles. Dans 11 des 19 pays d'Afrique où les données étaient disponibles, le pourcentage de jeunes hommes ayant des partenaires multiples au cours des 12 derniers mois a sensiblement diminué. Cependant les taux d'infection sont plus élevés parmi les jeunes femmes que les jeunes hommes dans de nombreuses régions en raison de leur vulnérabilité physiologique plus grande au VIH et des désavantages socioéconomiques dont elles souffrent.

73. Des informations détaillées et exactes sur le VIH et le sida sont cruciales pour faire accepter les services de dépistage du VIH et les changements de comportement. Ces informations cependant demeurent limitées en Afrique subsaharienne : en moyenne 26 % des femmes et 35 % des hommes âgés de 15 à 24 ans ont une bonne compréhension de cette maladie. Dans 8 des 11 pays de cette région, où les nouveaux cas d'infection sont particulièrement nombreux, on fait état d'un taux d'utilisation des préservatifs de 45 % au moins parmi les hommes. Or ce pourcentage relativement élevé contredit le faible niveau de connaissances sur le VIH et le sida parmi les jeunes hommes et femmes de ces pays. L'utilisation de préservatifs demeure peu fréquente parmi les jeunes femmes dans la plupart des pays. Cette situation peut être due à l'insuffisance des préservatifs : en Afrique subsaharienne, huit préservatifs seulement sont disponibles par homme adulte par an. De même, le dépistage du VIH dans cette région demeure également faible, en particulier parmi les jeunes hommes. Pour ces derniers, il n'existe pas de point d'entrée comparable aux programmes de santé maternelle qui offrent des services de dépistage et de prévention de la transmission mère-enfant. Dans neuf des 11 pays considérés, moins de 20 % des hommes ont été testés.

74. Les adolescents vivant avec le VIH ont bénéficié d'une attention plus grande en 2011. Un groupe consultatif technique mondial sur le VIH/sida a été mis en place en 2011 pour mettre à profit les connaissances spécialisées des organismes des Nations Unies et des instituts de recherche ainsi que des organismes bilatéraux. Cette collaboration a abouti au lancement d'une initiative de formation des adolescents vivant avec le VIH dans huit pays. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ainsi qu'en Amérique latine, des débats régionaux se sont tenus pour les jeunes vivant avec le VIH, ces réunions contribuant à l'élaboration de directives nationales portant sur les soins et l'assistance aux personnes séropositives dans un certain nombre de pays.

75. En 2009, on a estimé à environ 17,1 millions les enfants orphelins du sida, 15 millions d'entre eux vivant en Afrique subsaharienne. Les investissements consentis dans les domaines de la protection, des soins et de l'assistance ont donné des résultats positifs du fait que la plupart des pays en Afrique subsaharienne ont réalisé des progrès importants dans la scolarisation à égalité des enfants orphelins et non orphelins âgés de 10 à 14 ans. Dans 27 des 31 pays en Afrique subsaharienne qui fournissent des données, la scolarisation des enfants dont les parents sont morts du sida (y compris ceux qui sont décédés de maladies opportunistes) a progressé.

IV. La voie à suivre

76. Le système de suivi des résultats en vue de l'équité sera élargi dans le cadre des programmes de coopération bénéficiant de l'assistance de l'UNICEF. Cette approche est applicable à tous les pays, qu'il s'agisse de pays à faible revenu qui subissent de lourdes charges et ont besoin de services ou de pays à revenu intermédiaire où la coopération est axée sur le plaidoyer, et elle s'applique également dans les phases de développement comme dans les situations d'urgence humanitaire. La mise en œuvre de ce système nécessite des partenariats à tous les niveaux. Pour encourager les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, la société civile et les donateurs à participer à cette initiative en vue d'assurer un suivi plus rigoureux au niveau local, il faudra renforcer les capacités et l'engagement commun d'apprendre sur le tas.

77. Pour donner suite à la réunion sur « La survie de l'enfant : un appel à l'action », convoquée par les Gouvernements de l'Éthiopie, de l'Inde et des États-Unis d'Amérique en coopération étroite avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies, les partenaires qui ont souscrit à l'engagement « Une promesse renouvelée » organiseront périodiquement des examens régionaux et mondiaux pour évaluer les progrès, célébrer les réussites et redéfinir les stratégies pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015. En septembre de chaque année, un rapport sur la mortalité de l'enfant sera publié dans le cadre d'« Une promesse renouvelée », avec un suivi des progrès pays par pays aux niveaux national et sous-national. En prévision de 2015, les partenaires réuniront les parties prenantes pour examiner et identifier les stratégies permettant de maintenir l'élan et de prendre les mesures nécessaires pour suivre efficacement les progrès entre 2015 et 2035. Ces activités doivent bénéficier d'un soutien et les partenaires doivent s'unir dans une cause commune que toutes les générations précédentes ont toujours adoptée : faire de notre mieux pour que les enfants puissent survivre et s'épanouir.

78. Reconnaissant que l'éducation est cruciale pour la société, le Secrétaire général a fait de l'éducation l'une des priorités de son plan d'action pour les cinq années à venir. Il a donc décidé de lancer une nouvelle initiative mondiale sur l'éducation, « L'éducation avant tout ». Cette initiative donnera un élan plus important au mouvement mondial en faveur de l'éducation pour que la dynamique existante débouche sur des engagements concrets et des mesures qui permettront de : a) donner une importance plus grande à l'éducation et rassembler de nombreux acteurs différents; b) stimuler un mouvement mondial pour parvenir à une éducation de qualité, pertinente et inclusive pour tous d'ici à 2015, avec des gains concomitants pour le programme d'action plus large en faveur du développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement; et c) mobiliser des ressources supplémentaires et suffisantes par des activités soutenues de plaidoyer.

79. Les trois axes prioritaires de l'initiative sont les suivants : a) scolariser tous les enfants; b) améliorer la qualité de l'éducation; et c) favoriser la citoyenneté mondiale. Le Secrétaire général lancera cette initiative en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.